

CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 30 JUIN 2017

4/2 - DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE PATRIMOINE LOCATIF

1. Budget principal ville

Suite au vote de la délibération précédente, il convient d'inscrire les crédits pour constater les créances éteintes et admises en non-valeur sur le budget 2017. Celles-ci sont réparties sur diverses sous-fonctions aux comptes nature 6541 et 6542.

Ces dépenses supplémentaires seront équilibrées par un complément de DSU, la notification reçue étant supérieure à la prévision du budget primitif.

D'autre part, la trésorerie nous a demandé d'apurer les frais d'études relatifs à l'installation de vidéoprotection et d'ajuster les apurements liés aux versements d'avance à la SEM pour les projets d'espaces publics du « Nouveau Mons » et de la Galerie de l'Europe. Ces demandes se traduisent par l'inscription budgétaire de dépenses et recettes d'ordre se neutralisant en section d'investissement.

La Décision Modificative n° 2 du Budget Principal 2017 de la Ville s'équilibre en dépenses et recettes :

- en section de fonctionnement à : **+ 12 029,00 €**,
- en section d'investissement à : **+ 13 181,00 €**.

BUDGET PRINCIPAL 2017							
DECISION MODIFICATIVE N°2							
FONCTIONNEMENT							
DEPENSES REELLES NOUVELLES				RECETTES REELLES NOUVELLES			
Opération	Imputation	libellé	montant	Opération	Imputation	libellé	montant
	<b>Chapitre 920</b> 92020 6541	Créances admises en non valeur	1,00		<b>Chapitre 932</b> 932 74123	Dotation de Solidarité Urbaine	12 029,00
	<b>Chapitre 921</b> 92112 6541	Créances admises en non valeur	5 568,00				
	<b>Chapitre 922</b> 92213 6541	Créances admises en non valeur	35,00				
	92251 6541	Créances admises en non valeur	3 926,00				
	92251 6542	Créances éteintes	1 407,00				
	92255 6541	Créances admises en non valeur	144,00				
	<b>Chapitre 923</b> 92321 6541	Créances admises en non valeur	658,00				
	<b>Chapitre 924</b> 92421 6541	Créances admises en non valeur	84,00				
	92422 6541	Créances admises en non valeur	44,00				
	<b>Chapitre 926</b> 9264 6542	Créances éteintes	119,00				
	<b>Chapitre 928</b> 92813 6541	Créances admises en non valeur	43,00				
		<b>sous-total</b>	<b>12 029,00</b>			<b>sous-total</b>	<b>12 029,00</b>
<b>FONCTIONNEMENT DEPENSES TOTAL GENERAL</b>			<b>12 029,00</b>	<b>FONCTIONNEMENT RECETTES TOTAL GENERAL</b>			<b>12 029,00</b>
INVESTISSEMENT							
DEPENSES D'ORDRE NOUVELLES				RECETTES D'ORDRE NOUVELLES			
Opération	Imputation	libellé	montant	Opération	Imputation	libellé	montant
	<b>Chapitre 910</b> nature 2113	Apurement avances SEM en terrains aménagés	76,00		<b>Chapitre 910</b> nature 2031	Apurement frais d'études	12 372,00
	nature 2115	Apurement avances SEM en terrains bâtis	17,00		nature 238	Apurement avances SEM	809,00
	nature 21318	Apurement avances SEM en constructions autres bâtiments publics	716,00				
	nature 21538	Apurement frais d'études pour la vidéoprotection	12 372,00				
		<b>sous-total</b>	<b>13 181,00</b>			<b>sous-total</b>	<b>13 181,00</b>
<b>INVESTISSEMENT DEPENSES TOTAL GENERAL</b>			<b>13 181,00</b>	<b>INVESTISSEMENT RECETTES TOTAL GENERAL</b>			<b>13 181,00</b>

## 2. Budget annexe patrimoine locatif

Des crédits doivent être prévus en dépenses au compte 165 pour pouvoir rembourser des cautions de libérations de garages loués (1 000 €). Les crédits prévus en acquisition de mobilier sont réduits de la même somme pour permettre l'équilibre de la décision modificative.

La Décision Modificative n° 2 du Budget Annexe 2017 Patrimoine Locatif s'équilibre en dépenses et recettes :

- en section de fonctionnement à : **+ 0,00 €**,
- en section d'investissement à : **+ 0,00 €**.

BUDGET ANNEXE 2017 - GESTION DU PATRIMOINE LOCATIF							
DECISION MODIFICATIVE N°2							
INVESTISSEMENT							
DEPENSES D'ORDRE				RECETTES D'ORDRE			
Opération	Imputation	libellé	montant	Opération	Imputation	libellé	montant
	CHAPITRE 21 nature 2184	Mobilier	-1 000,00				
	CHAPITRE 16 nature 165	Dépôts et cautionnements	1 000,00				
		sous-total	0,00			sous-total	0,00
<b>INVESTISSEMENT DEPENSES TOTAL GENERAL</b>			<b>0,00</b>	<b>INVESTISSEMENT RECETTES TOTAL GENERAL</b>			<b>0,00</b>
FONCTIONNEMENT							
<b>FONCTIONNEMENT DEPENSES TOTAL GENERAL</b>			<b>0,00</b>	<b>FONCTIONNEMENT RECETTES TOTAL GENERAL</b>			<b>0,00</b>